



XIV<sup>e</sup> Conseil d'orientation

Fiche 2A

# Thème Air

## Suivi des Plans de Protection de l'Atmosphère

### Etat des lieux

---

Après près de trois ans de travail soutenu en groupes et près de 80 réunions, les arrêtés préfectoraux d'approbation des trois plans de protection de l'atmosphère des agglomérations de Rouen, du Havre et de la zone de Port Jérôme ont été signés le 26 février 2007.

Chaque plan est constitué d'une quarantaine de mesures de surveillance, de réduction, d'aménagement et d'information. Chaque mesure a un objectif de réalisation, des cibles identifiées et un échéancier précis de mise en œuvre des actions.

Plusieurs acteurs se sont engagés dans la démarche pour imaginer puis mettre en place à court terme des mesures temporaires ou permanentes pour ramener de façon durable les concentrations des polluants atmosphériques en dessous des valeurs limites de qualité de l'air. On retrouve ainsi des administrations comme pilotes d'actions telles que la DRIRE, la DRASS mais aussi des fédérations d'industriels ou les ports autonomes du Havre et de Rouen.

### Les actions en cours

---

Les actions des PPA ont été réalisées au cours de l'année 2006. Ainsi les procédures d'anticipation des pics de pollution au dioxyde de soufre par les industriels concernés et d'alerte en cas de pics de pollution au dioxyde de soufre et à l'ozone ont été révisées.

Les groupes de travail « Industrie et Activités Portuaires », rédacteurs des mesures visant les industriels, se sont réunis une nouvelle fois au cours du mois de février 2007 pour donner une nouvelle impulsion aux actions déjà engagées ou programmées. Les programmes de réduction des émissions polluantes sont, pour la plupart, en cours de notification. Certains d'entre eux seront précédés et calés par une étude technico-économique. Ces programmes de réduction visent essentiellement le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote ou les composés organiques volatils.

Un bilan annuel du suivi de l'ensemble des mesures sera présenté aux conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Eure et de Seine Maritime, ainsi qu'en commission « Air » du SPPPI. Le suivi des actions est régulièrement mis à jour sur le site Internet (volet PPA) de la DRIRE Haute-Normandie, notamment par la mise en ligne des comptes-rendus des différentes réunions et la mise à jour des indicateurs ([www.haut-normandie.drire.gouv.fr](http://www.haut-normandie.drire.gouv.fr)).

### Propositions d'orientations

---

La réussite des plans de protection de l'atmosphère suppose une démarche permanente de suivi, d'actualisation si nécessaire et d'évaluation des actions programmées. Dans cette perspective, une action sur le dioxyde de soufre est proposée.

En effet, malgré une réduction effective des émissions de plus de 80% depuis 30 ans, le dioxyde de soufre reste le principal artisan du déclenchement des procédures d'information et de mesures d'urgence en Haute-Normandie. La Commission européenne a ainsi mis en demeure la République Française en juin 2007 de respecter les valeurs limites pour la protection de la santé pour le dioxyde de soufre sur les zones du Havre et de Port Jérôme, en raison des dépassements de ces valeurs sur l'année 2005.

**Face à ce polluant et aux enjeux identifiés, il est proposé qu'un groupe de travail dédié au SO<sub>2</sub> soit constitué, avec comme objectifs :**

- **modéliser l'action, sur le respect des valeurs limites de qualité de l'air ambiant, (fixées par la directive de 1999/30/CE) des réductions planifiées des émissions de dioxyde de soufre,**
- **envisager, si nécessaire, des pistes de réductions complémentaires,**
- **étudier la possibilité d'une prévision des pics de pollution au dioxyde de soufre.**

.../...

La modélisation des effets des mesures de réduction planifiées sur le respect des valeurs limites de qualité de l'air ambiant pourra être étendue aux autres polluants que sont l'ozone (avec les précurseurs : COVNM et NOx) et le dioxyde d'azote.

**De manière plus générale et complémentaire, il est proposé de**

- **développer une communication de fond à destination des populations pour les informer sur la qualité de l'air**
- **et de tenir informés les membres de la commission « Air » de l'état d'avancement des actions prévues dans les PPA.**